

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2136

présenté par
M. Touraine, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Au début de l'alinéa 30, substituer aux mots :

« Informer ceux-ci »,

les mots :

« Lorsqu'il s'agit d'un couple, informer celui-ci ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.